



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



17144030

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne

Le 21/10/17
Le Greffier,

Greffé

N° d'entreprise : **0471.512.743**

Dénomination

(en entier) : **Racines Carrées**

(en abrégé) :

Forme juridique : **asbl**

Siège : **29 rue Pimperlée à 6900 Marche**

Objet de l'acte : **Démission, nomination d'administrateur et de déléguée à la gestion journalière**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Asbl Racines Carrées asbl sise 29 rue Pimperlée à 6900 Marche le 16 février 2017 à 19 heures.

1. Démission de Madame Virginie De Lutis

Le Président de l'Assemblée, Monsieur Pierre Barbieux, lit la lettre de démission - datée du 17 janvier 2017 - de Madame Virginie De Lutis en tant qu'administrateur et membre effectif. L'assemblée générale en prend acte et la remercie pour ses services. Selon les statuts de l'association, elle est donc également démissionnaire en tant que déléguée à la gestion journalière.

2. Réélections des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale nomme à la majorité absolue Monsieur Yves Barbieux, membre effectif, en remplacement de Monsieur Sébastien Duthoit et ceci pour une durée de 3 ans.

Madame Véronique Meunier et Monsieur Pierre Barbieux sont renommés comme administrateurs pour une durée de 3 ans à la majorité absolue.

Au sein du conseil d'administration, ils occuperont les postes suivants:

Pierre Barbieux : Président

Yves Barbieux : Secrétaire

Véronique Meunier : Trésorière

3. Nomination d'une déléguée à la gestion journalière

Mademoiselle Catherine Lorge, née le 5 août 1960 à Charleroi et domiciliée 13 rue Tenbosch à Bruxelles est nommée à la majorité absolue des voix comme déléguée à la gestion journalière pour une durée de 3 ans. Elle est chargée de la gestion journalière de l'asbl avec l'usage de la signature y afférente. Elle a le pouvoir d'agir individuellement.

BARBIEUX Yves
ADMINISTRATEUR

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature